

# Déclaration de portabilité des droits Santé des salariés agricoles non cadres des exploitations et CUMA viticoles de la Champagne délimitée)



## Participant (e) (ancien salarié de l'entreprise)

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
N° Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Situation de famille\* : Célibataire  Marié(e)  Veuf(ve)   
Divorcé(e)  Pacsé(e)  Vivant en concubinage   
Séparé(e) de corps judiciairement   
Nombre d'enfant(s) à charge : \_\_\_\_\_

## Identification de l'Entreprise

N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° ANIPS : \_\_\_\_\_

Raison sociale (ou cachet)

Correspondant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro d'affiliation du participant : \_\_\_\_\_

\*Le maintien des garanties s'étend aux ayants droit inscrits au régime Frais de santé à la date de cessation du contrat de travail du participant.

## Cessation du contrat de travail

Date de cessation du contrat de travail : \_\_\_\_\_

- Motif :  Licenciement, **sauf en cas de faute lourde**  Arrivée à terme du CDD  
 Rupture conventionnelle du contrat de travail  Rupture pour motif légitime et sérieux du CDD à objet défini  
 Démission légitime  Rupture du contrat d'apprentissage ou en alternance  
 Rupture du contrat de travail durant la période d'essai

## Prise d'effet de la garantie

La garantie est accordée dès la cessation du contrat de travail, sous réserve de l'envoi à l'organisme assureur du présent document dans le délai de 10 jours suivant la date de cette cessation. **À défaut, la garantie ne sera pas acquise.**

## Portabilité de la garantie Santé

L'entreprise demande à faire bénéficier de la portabilité de la garantie Santé, le participant désigné ci-dessus dans les conditions contractuellement définies à compter de la date de cessation de son contrat de travail indiquée ci-dessus et jusqu'au \_\_\_\_\_ maximum.

## Informatique et libertés

Les données personnelles concernant les participants sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la gestion de l'affiliation et des garanties. Les informations concernant les participants sont destinées aux services de l'Institution, au(x) mandataire(s), assureur(s), réassureur(s) ainsi qu'aux organismes professionnels intervenant au contrat.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les intéressés peuvent demander, en justifiant de leur identité, communication et rectification, s'il y a lieu, de toute information les concernant qui figurerait sur tout fichier utilisé dans le cadre du présent régime par courrier au siège de l'Institution – ANIPS Immeuble West Park 2 – 2 boulevard Pesaro – 92024 NANTERRE.

## Signature

L'entreprise contractante :

- certifie relever du champ d'application de l'Accord du 8 juillet 2009 au bénéfice des salariés agricoles non cadres des exploitations et CUMA viticoles de la Champagne délimitée,
- certifie l'exactitude des mentions portées à cette demande,
- reconnaît avoir reçu la documentation contractuelle et la notice d'information précisant les conditions de maintien des droits au titre de la portabilité.

Fait à \_\_\_\_\_, le

**Cachet de l'entreprise et signature de la personne qualifiée dans l'entreprise pour certifier l'exactitude des déclarations**

**Cette déclaration est à retourner à : Groupama Nord Est-Pôle Prévoyance Collectives - 12 boulevard Roederer CS20049 - 51721 REIMS CEDEX**

Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés

Siège social : Immeuble West Park 2 – 2 boulevard Pesaro – 92024 NANTERRE - Tél. : 01 70 94 03 16

Institution de Prévoyance agréée par arrêté ministériel du 17 octobre 1979 - régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

www.anips.fr